

CONFERENCE ANNUELLE DES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX,
DECONCENTRES ET EXTERIEURS DU MINISTERE DES FINANCES

**ATTENTES DU PROGRAMME
ECONOMIQUE ET FINANCIER AVEC LE FMI**

**PRESENTE PAR: MONSIEUR TCHOFFO JEAN,
PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DES
PROGRAMMES ECONOMIQUES**

PLAN DE L'EXPOSE

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU NOUVEAU PROGRAMME**
- II. CONTENU DU PROGRAMME**
- III. EVALUATION DU PROGRAMME AU 31 JUILLET 2021**
- IV. DEFIS**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU NOUVEAU PROGRAMME

- ❖ **En raison de la baisse drastique des cours mondiaux du pétrole en 2014, et son maintien à un niveau relativement bas sur une longue période (2014-2018), plusieurs pays dans le monde ont connu un fort ralentissement économique et une dégradation des soldes budgétaires et extérieurs;**
- ❖ **La zone CEMAC, n'a pas été épargnée. Ceci a amené les Chefs d'Etats de la sous-région (le 23 décembre 2016), à inviter les pays à conclure à brève échéance, des négociations bilatérales avec le FMI, à l'effet de mieux structurer leurs efforts d'ajustement et mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies;**
- ❖ **C'est en droite ligne de ces résolutions, que le Cameroun a conclu avec le FMI un PEF appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2017-2019.**

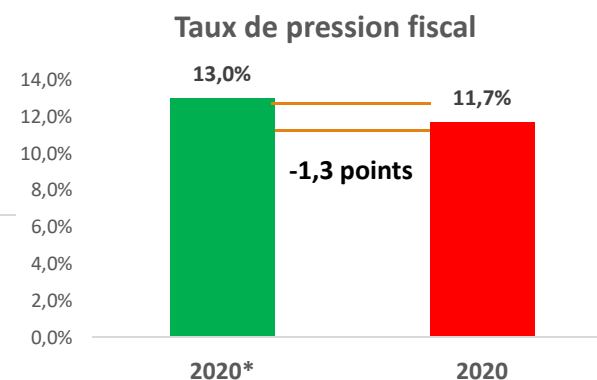
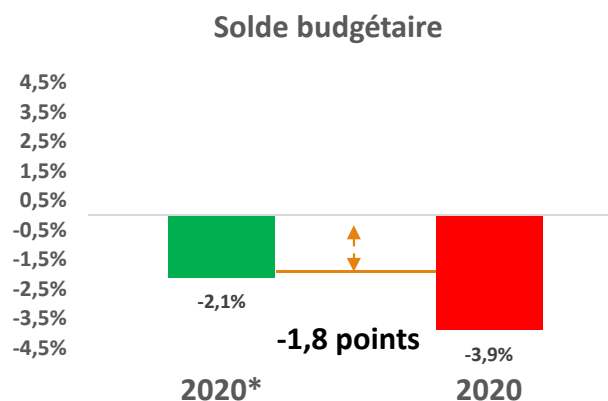
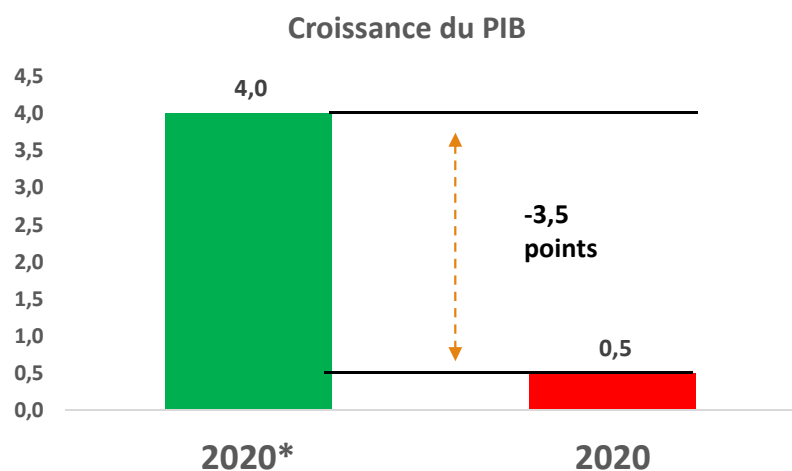
La mise en œuvre de ce programme a notamment permis :

- ❖ d'améliorer sensiblement notre solde budgétaire. Ce solde dont le déficit se situait autour de 6% en 2016 était envisagé pour s'établir à 2,1% en 2020;**
- ❖ de renforcer la position extérieure de la sous-région CEMAC et d'éviter un ajustement monétaire. Les réserves officielles de change de la CEMAC ont connu une évolution favorable passant de 2,5 mois d'importations en 2016 à près de 4 mois en 2020;**
- ❖ La situation économique s'était de nouveau inscrite dans une dynamique favorable, à la faveur de la mise en œuvre de plusieurs réformes structurelles soutenues par les PTFs.**

Toutefois, les efforts du Gouvernement ont malheureusement été érodés par la survenance en 2020 de la pandémie de la COVID-19, quelques mois après l'incendie survenue à la SONARA.

❖ Cette pandémie qui a frappé l'ensemble des pays du monde avec des restrictions importantes sur la mobilité des personnes et des biens, a également entraîné une détérioration des équilibres macroéconomiques et financiers dans les pays de la sous-région et mis en relief de nombreux défis et incertitudes à court terme;

❖ Au Cameroun, cette pandémie des conséquences non négligeables.



- ❖ **C'est dans ce contexte difficile que le Gouvernement a envisagé de poursuivre la collaboration avec le FMI en concluant un nouveau programme de deuxième génération, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.**
- ❖ **Ce programme qui a été approuvé par le FMI le 29 juillet 2021, vise notamment à faire face à un besoin immédiat de renforcement de notre position extérieure et à soutenir nos efforts de redressement des finances publiques.**
- ❖ **Cette orientation a été approuvée par les Chefs d'Etat de la Sous-région au cours d'un Sommet Extraordinaire tenu à Yaoundé le 22 Novembre 2019, puis réitérée lors de celui virtuel du 18 août 2021. Dans les recommandations, les Chefs d'Etats invitent les pays membres à impulser une nouvelle dynamique régionale de redressement économique et financier, par la conclusion avec le FMI d'un PEF de deuxième génération, appuyés entre autres par les PTFs (BM, BAD, la France, ...).**

2. CONTENU DU PROGRAMME

Ce Programme Economique et Financier s'articule autour de cinq piliers :

- ❖ **Atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ;**
- ❖ **Renforcer la bonne gouvernance, la transparence et le cadre de la lutte contre la corruption ;**
- ❖ **Accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations d'assiette, mobiliser davantage les recettes, améliorer la gestion des finances publiques, accroître l'efficacité des investissements publics et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ;**
- ❖ **Renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés de la dette ;**
- ❖ **Mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière, puis promouvoir l'égalité de genre et une économie plus verte.**

L'atteinte de ces objectifs se fera notamment par la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes.

- ❖ **En matière mobilisation de recettes fiscale et non fiscale**, afin d'améliorer sensiblement la pression fiscale et favoriser la mise en œuvre du programme de dépense du gouvernement;
- ❖ **En matière de gestion des finances publiques**, en vue d'améliorer la qualité de la dépense publique, la gestion de la trésorerie et de ramener progressivement le solde budgétaire global au niveau du critère de convergence régionale à l'horizon 2024;
- ❖ **En matière d'endettement**, afin d'éviter une aggravation des risques de surendettement, de favoriser la viabilité de la dette, de réduire le stock des SENDs et de placer la dette publique sur une trajectoire soutenable;
- ❖ **En matière de gestion des entreprises publiques et des passifs contingents**, en vue d'améliorer la prestation des services publics, rationaliser le portefeuille de l'Etat et réduire les risques budgétaires.

Il reste entendu que les réformes envisagées sont cohérentes avec la SND30, cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période 2020-2030.

Pour le suivi de la mise en œuvre satisfaisante de ce programme, un certain nombre de critères et indicateurs de performance quantitatifs ont été définis. Ils concernent :

❖ **Pour les critères de performance**, la définition :

- ✓ d'un plancher sur le solde budgétaire non pétrolier (base engagement);
- ✓ d'un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI;
- ✓ d'un plafond sur l'endettement net du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI ;
- ✓ d'un plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles ;
- ✓ d'un plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs;
- ✓ d'un plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement.

❖ **Pour les cibles indicatives**, la définition :

- ✓ d'un plancher sur les recettes non pétrolières;
- ✓ d'un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs;
- ✓ d'un plancher sur les dépenses sociales;
- ✓ d'un plafond sur les interventions directes de la SNH;
- ✓ d'un plafond sur la part des dépenses exécutées suivant des procédures exceptionnelles sur le total des dépenses ordonnancées (base ordre de paiement)

Par ailleurs, des repères structurels ont été retenus dans le cadre de ce programme dans les domaines présentés plus haut

	2021		2022			
	Fin Juillet	Fin Déc.	Fin Mars	Fin Juin	Fin Sept.	Fin Déc.
	cq	cq	cq	cq	cq	cq
A. CRITÈRES DE RÉALISATION ET CIBLES INDICATIVES						
Plancher sur le solde budg. non pétrolier (base eng.)	-523	-1 078	-41	-432	-499	-886
Plafond sur le fin. int. net du gvt excluant le fin. net du FMI	114	102	106	150	210	46
Plafond sur les décaissements de dettes ext. non-concessionnelles contractées avant l'approbation du prog.	308	566	162	324	485	647
Plafond sur l'endettement du gvt central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI (stock)	99	114	115	170	170	170
B. CRITÈRES DE RÉALISATION SUIVIS SUR UNE BASE CONTINUE						
Plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements ext.	0	0	0	0	0	0
Plafond sur les nouvelles dettes ext. non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement	0	0	-	-	-	-
VAN sur les nouvelles dettes ext. non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement	-	-	-	208,5	-	416,9
C. CIBLES INDICATIVES						
Plancher sur les recettes non pétrolières	1 646	2 930	794	1 558	2 361	3 221
Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements int.	0	-83	-10	-29	-53	-85
Plancher sur les dépenses sociales	450	1 111	172	382	716	1 062
Plafond sur les interventions directes de la SNH	100	145	40	80	110	145
Part des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles sur les dépenses total ordonnancées (en %)	5	5	5	5	4	4

Ce programme met en relief un gap de financement pour la période 2021-2024 d'un montant de l'ordre de 1000 milliards de F CFA, dont le concours du FMI est d'environ 375 milliards (soit 175% de notre quote-part). Le reliquat (625 milliards) devant être fourni par les autres PTFs (BM, BAD, UE et AFD) en termes d'appuis budgétaires.

- ❖ A date, la France à travers l'AFD s'est déjà engagée pour une contribution de 150 millions d'euros (soit 98 milliards de Fcfa) sur la période 2022-2024;
- ❖ Avec la Banque Mondiale, un engagement est déjà acté pour une contribution de 300 millions de dollars pour la période 2022-2024;
- ❖ Avec la BAD, une requête de 85 milliards a été formulée pour l'exercice 2022 et nous sommes dans l'attente de la réaction de cette institution.
- ❖ Les concours financiers de l'UE sont envisagés à partir de 2023.

Les différents décaissements attendus de ces partenaires sont assortis d'un certain nombre de conditionnalités arrêtées de commun accord.

3. EVALUATION DU PROGRAMME AU 31 JUILLET 2021

- ❖ Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ce programme, la première revue s'est déroulée du 2 au 16 décembre 2021;
- ❖ Cette revue qui portait sur une évaluation à fin juillet 2021 de ce programme, a été jugée globalement satisfaisante par le Conseil d'Administration du FMI en date du 23 février 2022, et devrait permettre le décaissement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire du FMI pour un montant de 116 millions de dollars (environ 64 milliards F CFA);

A l'issue de cette revue, il a été relevé que:

- ✓ L'ensemble des six (06) critères de performance quantitatifs ont été respectés;
- ✓ Deux (02) des cinq (05) cibles indicatives ont été atteintes;
- ✓ Trois (03) des huit (08) réformes structurelles attendues entre juillet et décembre 2021 ont été mises en œuvre.

Au titre des cibles indicatives non atteintes, nous pouvons relever les dépassements des plafonds sur :

- ❖ L'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs.
- ❖ les interventions directes;
- ❖ la part des dépenses exécutées suivant les procédures exceptionnelles sur le total des dépenses ordonnancées;

CIBLES INDICATIVES	Prévu à fin juillet 2021	Réal. à fin juillet 2021	Performance
Plancher sur les recettes non pétrolières	1 646	1 707	Atteint
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	0	73	Non Atteint
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	450	452	Atteint
Plafond des interventions directes de la SNH	100	138	Non Atteint
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement) 9/	5	11	Non Atteint

Pour ce qui est des reformes, nous pouvons notamment relever la non réalisation :

- ❖ du diagnostic de la politique fiscale qui devrait permettre de formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement et d'élargissement de l'assiette fiscale;**
- ❖ des audits de tous les arriérés de paiement de l'Etat et l'adoption d'un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits ;**
- ❖ des études diagnostiques de certaines grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER);**
- ❖ de l'inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État, et entre les entreprises publiques elles-mêmes, et l'adoption d'un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques;**
- ❖ de l'opérationnalisation de la caisse des dépôts et consignations.**

4. DEFIS

La mise en œuvre satisfaisante de ce programme passe notamment par :

- ❖ une meilleure appropriation du Programme par les administrations, y compris le MINFI et ses structures rattachées;**
- ❖ le respect des engagements convenus avec les partenaires dans les délais arrêtés;**
- ❖ le renforcement de la collaboration entre les administrations et structures impliquées dans la mise en œuvre;**
- ❖ la mobilisation des appuis budgétaires dans les délais.**

A cet effet, les défis à relever en 2022 notamment en ce qui concerne le Ministère des Finances portent sur la mise en œuvre d'un ensemble d'activités, de mesures et de réformes. A cet effet, nous pouvons relever:

- ❖ La mise en œuvre des repères structurelles en retard suivant le nouveau calendrier arrêté avec le partenaire;
- ❖ La poursuite des réformes visant à élargir le CUT à la BEAC (**Juin-2022**);
- ❖ La réalisation d'une étude diagnostic du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration (**Mai 2022**);
- ❖ L'institutionnalisation d'une gouvernance par contrats programmes, afin d'améliorer la performance des entreprises publiques. Ces contrats programmes ainsi que les rapports d'évaluation devront être publiés sur le site officiel du MINFI (**Juin 2022**).

- ❖ La publication du rapport d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2021 (**Juin 2022**);
- ❖ L'optimisation des recettes spontanées sur certains produits à grand rendement fiscal;
- ❖ La poursuite de la capitalisation des niches fiscales;
- ❖ La simplification et la digitalisation des procédures dans tous les segments de la gestion de l'impôt;
- ❖ La mise en place de la facturation électronique pour assurer la traçabilité et le suivi fiscal exhaustif des opérations ainsi que l'optimisation du suivi de la TVA et des droits d'accises
- ❖ La finalisation de l'interfaçage de CAMCIS avec le système d'information du MINTRANSPORT, afin d'endiguer la fraude à l'immatriculation des véhicules

- ❖ L'informatisation complète de la chaîne de suivi du contrôle fiscal;
- ❖ Le renforcement du suivi de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à travers la mise en œuvre de la déclaration universelle du revenu;

- ❖ La poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers;
- ❖ L'optimisation de la mobilisation des recettes non fiscales;
- ❖ La poursuite de l'assainissement du fichier des contribuables à travers la migration intégrale du fichier sécurisé de la DGI dans le système d'information de la DGD ;
- ❖ La poursuite des mesures visant à viabiliser la situation financière de la SONARA.

Telles sont les principales attentes relevées pour l'année en cours, et susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs déclinés dans le cadre du nouveau PEF, appuyé par le FMI.

Je ne saurais terminer ma présentation sans exprimer toute notre reconnaissance à l'endroit du Ministre des Finances ainsi que celui en charge de l'Economie pour leur rigueur dans la conduite des différents programmes.

Aussi, je tiens à relever notre appréciation à l'endroit des responsables de ces deux départements ministériels pour les efforts consentis en vue de la mise en œuvre du précédent programme, la conclusion satisfaisante du nouveau programme ainsi que de sa première revue approuvée le 23 février 2022.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION